

PAR COURRIEL

Québec, le 20 décembre 2017

Objet : Demande d'accès à l'information
N/Réf. : 0101-320

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue le 18 décembre 2017 par laquelle vous désirez obtenir de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) :

«...les quotas annuels (nombre de prises max annuellement) prévus pour les plans d'eau suivants du parc national du Mont-Tremblant pour l'année 2018 (qui viendra) :

Adrian

Allen

Bois-Franc

Bottine

Bouleaux (grand lac)

Clair

Coderre

Crapaud

Croche-Barrage

Croche-Liteau

Fixe

French

Gaston

Herman

John

Laurent

Madeleine

Malard

Marguerite

Marie

Obéron

Ours

Pear

Pivelé (grand)

Rocher Blanc

Sauvage

Simard

Tape

*Tellier
Travers
Vézina
Wop. »*

Vous trouverez ci-joint le document répondant à votre demande.

Considérant que votre demande a été traitée conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous rappelons que vous pouvez demander la révision de la présente décision à la Commission d'accès à l'information, sur demande faite dans les trente (30) jours de la date de la présente décision, en vous conformant aux articles 135 et suivants de la loi précitée. À cette fin, un avis de recours est joint à la présente.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La vice-présidente – Affaires corporatives
et secrétaire générale,

« Original signé »

Nelly Rodrigue, avocate, ASC

p. j. Document
Avis de recours